

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 232

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

VIE POLITIQUE,
CULTUELLE ET
ASSOCIATIVE



PROGRAMME 232
Vie politique, culturelle et associative

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 232 : Vie politique, culturelle et associative

Le ministère de l'Intérieur garantit l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections et de la liberté religieuse. Les crédits nécessaires à ces missions sont portés par le programme « Vie politique, culturelle et associative ».

Sur le volet électoral, le ministère de l'Intérieur est tenu de garantir aux électeurs l'égalité et le secret de leur vote et de permettre à tout citoyen satisfaisant aux critères d'éligibilité de se présenter aux élections et de mener sa campagne électorale dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le respect de ces principes à valeur constitutionnelle guide toutes les étapes de l'organisation matérielle des élections, de la prise des candidatures par les préfetures à l'envoi de la propagande électorale aux électeurs et à la tenue des bureaux de vote.

Par ailleurs, le responsable de programme s'attache à organiser l'ensemble des scrutins au meilleur coût.

Dans un contexte de crise sanitaire, l'année 2021 a vu la tenue des élections départementales et régionales, des élections territoriales en Corse, Martinique et Guyane, de quatre élections législatives partielles et de la troisième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la souveraineté.

En réponse aux difficultés rencontrées lors du double scrutin des 20 et 27 juin 2021, le ministre de l'Intérieur a décidé d'internaliser la mise sous pli de la propagande qui sera désormais réalisée soit par la préfecture en régie, soit par des communes via une convention liant la préfecture et la mairie. Toutefois, par dérogation à ce principe, des préfetures pourront, sous certaines conditions permettant la sécurisation du processus, être autorisées à externaliser la mise sous pli à des routeurs.

Outre l'organisation des élections, le ministère participe également au financement de la vie politique française, en attribuant l'aide publique aux partis politiques et en remboursant des dépenses de campagne des candidats. En effet, chaque année, le ministère de l'Intérieur établit et verse le montant de l'aide publique aux partis politiques. Pour l'année 2021, ce montant s'est élevé à 66,1 M€. La gestion des crédits relatifs au médiateur du crédit a été transférée, dans le cadre du PLF pour 2021, au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), dont les crédits de fonctionnement sont inscrits sur le programme, tient également un rôle déterminant dans l'exercice de la vie démocratique. Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, contrôle le respect par les candidats aux élections et les partis politiques des dispositions relatives à la transparence financière de la vie politique.

Enfin, les missions qu'exerce le ministère de l'Intérieur dans le cadre de la vie culturelle consistent principalement à s'assurer que les dispositions de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État sont appliquées et respectées sur l'ensemble du territoire national.

Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le ministère de l'Intérieur est également chargé de l'application du régime concordataire notamment par la nomination des ministres des cultes ou encore l'entretien des bâtiments culturels. En lien avec la lutte contre le terrorisme, le programme 232 supporte par ailleurs les dépenses destinées au financement de nouveaux diplômés universitaires et de programmes de recherches académiques sur l'islam.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR 1.1 : Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Organiser les élections au meilleur coût****INDICATEUR****1.1 – Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
1.1.1 - Municipales 2020	€/électeur inscrit	Sans objet	3,25	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part du coût de la propagande - Élections municipales	€/électeur inscrit	Sans objet	1,38	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1.2 - Départementales 2021	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	3,54	3,52	3,37	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections départementales	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	1,97	1,97	1,54	Sans objet
1.1.3 - Sénatoriales 2017 - 2020	€/électeur inscrit	0,15	1,13	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections sénatoriales	€/électeur inscrit	0,01	0,01	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1.4 - Européennes 2019	€/électeur inscrit	2,78	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections européennes	€/électeur inscrit	1,90	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1.5 - Régionales 2021	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	3,69	3,67	3,25	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections régionales	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	2,52	2,51	1,70	Sans objet
1.1.6 - Présidentielles 2017	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections présidentielles	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1.7 - Législatives 2017	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections législatives	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1.8 - Référendum	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires techniques

L'indicateur concerne les seuls les scrutins nationaux.

Aucune cible n'est indiquée dans la mesure où l'indicateur peut varier fortement en fonction du nombre de candidats.

Source des données : Bureau des élections et des études politiques (ministère de l'Intérieur).

Commentaires : le coût moyen par électeur correspond au coût global de l'élection ramené au nombre d'électeurs. Le coût de la propagande par électeur correspond au coût global de dépenses de propagande (mise sous pli et acheminement, remboursement aux candidats, campagnes audiovisuelles sur les antennes publiques), ramené au nombre d'électeurs.

Précautions d'interprétation : le coût moyen de l'élection par électeur inscrit doit se comparer pour un même type d'élection.

Le coût par électeur présenté dans ce document est prévisionnel pour les scrutins à venir. En effet, son évolution dépend de plusieurs facteurs encore inconnus ou non maîtrisables par le responsable de programme au moment de la rédaction du projet annuel de performance :

- l'augmentation ou la diminution du nombre de candidats par rapport aux hypothèses de budgétisation ont un effet mécanique sur le coût du scrutin ;
- les résultats qu'obtiendront les candidats pourront augmenter ou diminuer le montant des remboursements forfaitaires ;
- un changement de mode de scrutin peut provoquer une augmentation ou une diminution mécanique du coût.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les coûts définitifs des élections municipales de 2020 ont été connus en 2021, permettant la consolidation de l'indicateur. Le coût moyen par électeur inscrit augmente par rapport au scrutin de 2014 (3,25 € contre 3,10 €). Cette évolution s'explique par l'acquisition du matériel sanitaire et d'équipement des mairies lié au contexte de la covid-19 ainsi que par le report tardif du second tour de scrutin. Dans ce contexte, la propagande électorale a été imprimée à deux reprises et remboursée aux candidats. La mise sous pli de la propagande a également été réalisée deux fois et une affiche supplémentaire a enfin été prise en charge. La part du coût de la propagande par électeur inscrit est également plus élevé (1,38 € contre 1,34 € pour le scrutin 2014) pour les mêmes raisons de report.

Les coûts définitifs des élections sénatoriales de 2020 ont été connus en 2021, permettant la consolidation de l'indicateur. Le coût moyen par électeur inscrit est légèrement inférieur à celui de 2017. La part du coût de la propagande est restée stable à 0,01 € en 2020 par rapport à 2017.

Les élections départementales et régionales ayant eu lieu les 20 et le 27 juin 2021, le coût réel de ces scrutins ne peut pas être apprécié à partir des consommations déjà réalisées. En effet, la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques ayant commencé à rendre ses décisions à la fin de l'année 2021, seule une partie des remboursements forfaitaires aux candidats des élections départementales et régionales ont été payés sur cet exercice. Le coût définitif de ces scrutins ne sera donc connu qu'en 2022.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Financement des partis				68 670 672 66 055 178	68 670 672 66 055 178	68 670 672
02 – Organisation des élections	35 370 750 7 496 398	291 150 535 250 725 653		29 630 000 36 262 284	356 151 285 294 484 335	356 151 285
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 063 108	3 282 361 2 767 345	362 220		9 182 361 8 192 672	9 182 361
04 – Cultes		730 428	680 000 161 654	2 077 037 1 250 066	2 757 037 2 142 147	2 757 037
Total des AE prévues en LFI	41 270 750	294 432 896	680 000	100 377 709	436 761 355	436 761 355
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 091 411	+24 146 006 (hors titre 2)			+22 054 595	
Total des AE ouvertes	39 179 339	419 636 611 (hors titre 2)			458 815 950	
Total des AE consommées	12 559 506	254 223 426	523 874	103 567 527	370 874 333	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Financement des partis				68 670 672 66 055 178	68 670 672 66 055 178	68 670 672
02 – Organisation des élections	35 370 750 7 496 398	289 085 535 246 170 667		29 630 000 36 294 000	354 086 285 289 961 065	354 086 285
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 063 108	4 173 361 1 946 686	295 327		10 073 361 7 305 121	10 073 361
04 – Cultes		956 873	800 000 487 067	2 077 037 1 310 066	2 877 037 2 754 006	2 877 037
Total des CP prévus en LFI	41 270 750	293 258 896	800 000	100 377 709	435 707 355	435 707 355
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 091 411	+22 981 331 (hors titre 2)			+20 889 920	
Total des CP ouverts	39 179 339	417 417 936 (hors titre 2)			456 597 275	
Total des CP consommés	12 559 506	249 074 226	782 395	103 659 243	366 075 371	

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
01 – Financement des partis	50 750	10 000 7 661		68 670 672 66 132 550	68 731 422	68 731 422 66 140 211
02 – Organisation des élections	15 244 989 5 721 478	126 566 989 131 771 291		10 981 000 12 692 206	152 792 978	152 792 978 150 184 975
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500 4 574 160	11 377 521 10 085 051	783 946		16 864 021	16 864 021 15 443 157
04 – Cultes		883 636	680 000 723 645	2 077 037 1 340 066	2 757 037	2 757 037 2 947 347
Total des AE prévues en LFI	20 782 239	137 954 510	680 000	81 728 709	241 145 458	241 145 458
Total des AE consommées	10 295 638	142 747 639	1 507 591	80 164 822		234 715 689

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
01 – Financement des partis	50 750	10 000 7 231		68 670 672 66 132 550	68 731 422	68 731 422 66 139 781
02 – Organisation des élections	15 244 989 5 721 478	128 481 989 127 998 290		10 981 000 12 724 247	154 707 978	154 707 978 146 444 014
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 486 500 4 574 160	4 268 835 2 208 994	232 850		9 755 335	9 755 335 7 016 004
04 – Cultes		736 233	700 000 520 189	2 077 037 1 265 066	2 777 037	2 777 037 2 521 487
Total des CP prévus en LFI	20 782 239	132 760 824	700 000	81 728 709	235 971 772	235 971 772
Total des CP consommés	10 295 638	130 950 748	753 039	80 121 862		222 121 287

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	10 295 638	41 270 750	12 559 506	10 295 638	41 270 750	12 559 506
Rémunérations d'activité	8 637 249	39 822 926	10 826 780	8 637 249	39 822 926	10 826 780
Cotisations et contributions sociales	1 591 762	1 339 181	1 596 517	1 591 762	1 339 181	1 596 517
Prestations sociales et allocations diverses	66 626	108 643	136 210	66 626	108 643	136 210

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	142 747 639	294 432 896	254 223 426	130 950 748	293 258 896	249 074 226
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	142 091 139	294 432 896	253 554 666	130 429 248	293 258 896	248 240 466
Subventions pour charges de service public	656 500	0	668 760	521 500	0	833 760
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 507 591	680 000	523 874	753 039	800 000	782 395
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	723 645	680 000	161 654	520 189	800 000	487 067
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	783 946	0	362 220	232 850	0	295 327
Titre 6 – Dépenses d'intervention	80 164 822	100 377 709	103 567 527	80 121 862	100 377 709	103 659 243
Transferts aux collectivités territoriales	11 575 687	30 906 037	33 803 423	11 607 727	30 906 037	33 835 139
Transferts aux autres collectivités	68 589 135	69 471 672	69 764 105	68 514 135	69 471 672	69 824 105
Total hors FdC et AdP		436 761 355			435 707 355	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 091 411			-2 091 411	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 146 006			+22 981 331	
Total*	234 715 689	458 815 950	370 874 333	222 121 287	456 597 275	366 075 371

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		233 094						
Total		233 094						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		35 602 384		39 583 785				
Total		35 602 384		39 583 785				

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		639 694		639 694				
19/11/2021		635 316		635 316				
Total		1 275 010		1 275 010				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						2 100 000		2 100 000
Total						2 100 000		2 100 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					2 091 411	10 864 482	2 091 411	15 777 464
Total					2 091 411	10 864 482	2 091 411	15 777 464

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		37 110 488		40 858 795	2 091 411	12 964 482	2 091 411	17 877 464

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis		68 670 672 66 055 178	68 670 672 66 055 178		68 670 672 66 055 178	68 670 672 66 055 178
02 – Organisation des élections	35 370 750 7 496 398	320 780 535 286 987 937	356 151 285 294 484 335	35 370 750 7 496 398	318 715 535 282 464 667	354 086 285 289 961 065
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 063 108	3 282 361 3 129 565	9 182 361 8 192 672	5 900 000 5 063 108	4 173 361 2 242 013	10 073 361 7 305 121
04 – Cultes		2 757 037 2 142 147	2 757 037 2 142 147		2 877 037 2 754 006	2 877 037 2 754 006
Total des crédits prévus en LFI *	41 270 750	395 490 605	436 761 355	41 270 750	394 436 605	435 707 355
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 091 411	+24 146 006	+22 054 595	-2 091 411	+22 981 331	+20 889 920
Total des crédits ouverts	39 179 339	419 636 611	458 815 950	39 179 339	417 417 936	456 597 275
Total des crédits consommés	12 559 506	358 314 827	370 874 333	12 559 506	353 515 865	366 075 371
Crédits ouverts - crédits consommés	+26 619 833	+61 321 784	+87 941 616	+26 619 833	+63 902 071	+90 521 904

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 25 955 085 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	40 790 750	397 657 766	438 448 516	40 790 750	396 603 766	437 394 516
Amendements	+480 000	-2 167 161	-1 687 161	+480 000	-2 167 161	-1 687 161
LFI	41 270 750	395 490 605	436 761 355	41 270 750	394 436 605	435 707 355

Dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2021, les crédits du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » ont été abondés par amendement de 480 000 € en titre 2 destinés à financer la revalorisation d'indemnités de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP). Cette revalorisation concerne, d'une part, la rémunération et l'indemnité forfaitaire de présidence du président et du vice-président de ladite commission et, d'autre part, l'indemnité forfaitaire de séance des membres de la même commission fixée à 250 € par matinée, en application du décret n° 2020-173 du 27 février 2020 relatif aux modalités de rémunération des membres des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.

À l'inverse, les crédits en hors titre 2 ont été minorés de 2 167 161 €. Cette mesure d'économie a été portée par l'action « organisation des élections ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Arrêtés de report :

- l'arrêté du 22 janvier 2021 portant report de crédits d'un montant de 233 093,8 €, en hors titre 2, au titre des AE affectées et non engagées sur une tranche fonctionnelle pour servir de support à une opération d'investissement ;
- arrêté du 15 février 2021 portant report de crédits d'un montant de 35 602 384 € en AE et 39 583 785 € en CP, en hors titre 2, pour le programme 232 afin de couvrir le décalage dans les remboursements de dépenses de campagne aux candidats aux élections départementales et régionales ainsi que les surcoûts engendrés par l'approvisionnement en matériel sanitaire.

Décrets de transfert :

- les décrets n° 2021-831 du 28 juin 2021 et n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits, d'un montant respectivement de 925 722 € et de 635 316 €, en AE et CP, hors titre 2, en provenance du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » destiné au financement des observateurs de l'ONU à l'occasion de la révision des listes électorales précédant le référendum organisé en Nouvelle-Calédonie le 12 décembre 2021 ;
- le décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 a également transféré 286 028 € en AE et CP, hors titre 2, au profit du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » destiné au remboursement des frais de quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie (référendum de 2020) ;

Décret de virement :

- le décret n°2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits, d'un montant de 2 100 000 € en AE et CP, hors titre 2, a été réalisé du programme 232 vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Ce virement de crédits correspond au financement des projets numériques liés aux élections (dont *Maprocuration* et le système d'information élections 2).

Loi de finances rectificative :

- la loi n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021, portant annulation de crédits d'un montant de 2 091 411 € en AE et CP en titre 2 et de 12 955 893 € en AE et 17 868 875 € en CP en hors titre 2 (article 4 – état B). La sous-consommation des crédits du programme 232 observée en 2021 résulte notamment du décalage des scrutins départementaux et régionaux.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	206 354	15 819 624	16 025 978	206 354	15 777 464	15 983 818
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	206 354	15 819 624	16 025 978	206 354	15 777 464	15 983 818

Le programme « Vie politique, culturelle et associative » a fait l'objet d'une mise en réserve de précaution de 0,5 % de ses crédits en titre 2 et de 4 % de ses crédits en hors titre 2. La réserve a fait l'objet d'un dégel partiel le solde ayant été annulé dans le cadre de la loi de finances rectificatives.

Par ailleurs, un mouvement de fongibilité asymétrique est intervenu à hauteur de 25 955 085 € en AE et CP, à partir des crédits excédentaires sur le titre 2, pour couvrir les dépenses hors titre 2 liées à l'externalisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections départementales et régionales de 2021, ainsi qu'une partie des surcoûts engendrés par la crise sanitaire et le report du double scrutin.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	35,01	43,00	0,00	37,58	-5,42
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	6,00	6,00	0,00	5,83	-0,17
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	10,65	12,00	0,00	12,00	0,00
Total	0,00	53,66	63,00	0,00	57,41	-5,59

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+2,57	0,00	0,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	-0,17	0,00	0,00	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	+1,35	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	+3,75	0,00	0,00	0,00

L'ensemble des emplois du programme sont rattachés à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et relèvent de l'action 03, avec un plafond d'emplois fixé à 63 ETPT en LFI pour 2021.

Pour les autres actions du programme, les personnels sont rattachés aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (administration centrale) et 354 « Administration territoriale de l'État » (préfectures).

Le plafond d'emplois entre 2020 et 2021 a évolué à la hausse, passant de 58 à 63 ETPT. Cette évolution est liée au calendrier électoral. En effet, le nombre des comptes de campagne déposés pour les élections départementales est le plus conséquent à contrôler, ce qui a nécessité de renforcer les effectifs dédiés aux missions de contrôle, de logistique et d'anonymisation.

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Justification au premier euro

La crise sanitaire et la modification du calendrier électoral expliquent l'écart avec les prévisions initiales. Ainsi, le recrutement des renforts temporaires a été décalé au second semestre 2021, conduisant à une sous-consommation du plafond d'emplois (57,41 ETPT) ainsi qu'un report de charges sur 2022.

Le programme 232 ne dispose pas de schéma d'emplois. Toutefois, la variation des flux d'entrées et de sorties font l'objet d'un suivi et sont traités en corrections techniques (soit 3,75 ETPT).

En 2021, le programme « Vie politique, culturelle et associative » comportait les crédits de personnel suivants :

- les crédits concourant à l'organisation des élections (action 02) avec une dépense de 7 496 398 €. Il s'agit principalement d'indemnités versées dans le cadre de la préparation et du déroulement des opérations électorales :

- indemnités pour travaux supplémentaires (4 M€) ;
- indemnités de mise sous pli de la propagande électorale (3 M€) ;
- indemnités des commissions de contrôle (0,16 M€) ;
- indemnités d'officiers de police judiciaire (0,02 M€) ;
- charges patronales induites (0,32 M€).

- les crédits de la CNCCFP (action 03), avec une dépense de 5 063 108 € dont :

- 4 081 135 € au titre de la rémunération des agents ;
- 867 971 € au titre des vacances dues aux rapporteurs ;
- 114 002 € au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Autres	63,00	57,41	0,00	0,00	+3,75	0,00	0,00	0,00
Total	63,00	57,41	0,00	0,00	+3,75	0,00	0,00	0,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Autres	0,00	70,80
Total	0,00	70,80

Tous les emplois du programme sont rattachés à l'activité de la CNCCFP avec une consommation qui s'établit en 2021 à 57,41 ETPT et une présence, au 31 décembre, de 70,80 ETP.

Au cours de la gestion 2021, la CNCCFP a notamment examiné les comptes de campagne des candidats aux élections départementales et régionales.

La CNCCFP a également exercé son activité annuelle de contrôle du respect de leurs obligations comptables par les partis et groupements politiques dans un cadre juridique renouvelé et étoffé par la loi organique n° 2017-1338 du

15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique et dans une exigence de transparence avec une mise à disposition sur la plateforme ouverte des données publiques françaises (data.gouv.fr).

Le nombre d'agents permanents est resté constant par rapport à 2020 (45 ETPT).

Le programme ne fait pas l'objet d'une notification de schéma d'emplois, mais procède au suivi des flux de ses personnels pérennes d'une part et des renforts temporaires découlant de l'activité électorale d'autre part.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	63,00	57,41
Total	63,00	57,41
Transferts en gestion		0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	8 637 249	39 822 926	10 826 780
Cotisations et contributions sociales	1 591 762	1 339 181	1 596 517
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	351 987	420 000	383 216
– Civils (y.c. ATI)	351 987	420 000	383 216
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	1 239 776	919 181	1 213 301
Prestations sociales et allocations diverses	66 626	108 643	136 210
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	10 295 638	41 270 750	12 559 506
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	9 943 651	40 850 750	12 176 290
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	3,44
Exécution 2020 hors CAS Pensions	9,94
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,50
– GIPA	

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-6,50
Impact du schéma d'emplois	
EAP schéma d'emplois 2020	
Schéma d'emplois 2021	
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	
GVT positif	
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	8,74
Indemnisation des jours de CET	0,01
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	8,72
Autres variations des dépenses de personnel	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	
Total	12,18

Le montant des crédits du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » dépend principalement du calendrier électoral. En 2021, ce dernier a été marqué par les élections départementales et régionales, les élections territoriales (en Corse, Martinique et Guyane), quatre élections législatives partielles, et la troisième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

L'écart entre les crédits disponibles et la prévision d'exécution est la conséquence du choix des préfetures sur leurs modalités de mise sous pli de la propagande électorale lors des élections départementales et régionales. En effet, la méthodologie traditionnellement adoptée programme la moitié des crédits en titre 2 destinés au paiement de ces indemnités et l'autre moitié en crédits hors titre 2 avec une externalisation de cette prestation. Pour les élections départementales et régionales 2021, la mise sous pli a principalement été effectuée par conventions avec des communes ou par des routeurs, engendrant ainsi un besoin supplémentaire en crédits de hors titre 2. Cette méthodologie de budgétisation permet une souplesse de gestion importante pour les préfetures en fonction des circonstances locales.

Ainsi, le niveau de consommation des crédits de titre 2 s'explique par :

- un débasage de 6,5 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2020 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections municipales (5,2 M€), des élections sénatoriales (0,3 M€), de la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté (0,03 M€), des élections partielles (0,07 M€), d'un reliquat des élections européennes de 2019 (0,1 M€) et des vacations versées aux rapporteurs de la CNCCFP pour l'examen des comptes de campagne (0,8 M€) ;
- un rebasage de 8,74 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2021 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections départementales (2,9 M€) et régionales (4 M€), des élections territoriales en Corse, Martinique et Guyane (0,4 M€), des élections partielles (0,12 M€), d'un reliquat des élections municipales et sénatoriales de 2020 et européennes de 2019 (0,4 M€), des vacations versées aux rapporteurs de la CNCCFP pour l'examen des comptes de campagne (0,9 M€) et d'indemnisation de jours de CET (0,01 M€).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale du programme 232 concernent l'action 03 « Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ». Un montant de 84 291 € a ainsi été consommé au profit de l'ensemble des agents permanents et non permanents de la CNCCFP

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 445 591 696	CP ouverts en 2021 * (P1) 443 373 021
AE engagées en 2021 (E2) 358 314 827	CP consommés en 2021 (P2) 353 515 865
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 666 335	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 9 977 877
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 86 610 534	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 343 537 988

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 22 184 328					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) -3 616					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 22 180 712	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 9 977 877	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 12 202 836	
AE engagées en 2021 (E2) 358 314 827	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 343 537 988	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 14 776 839	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 26 979 675	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 16 421 546
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 10 558 129

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Justification au premier euro

Le montant des restes à payer constatés au terme de l'exercice 2021 sur le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » s'élève à 26,98 M€, en augmentation constante ces dernières années (22,2 M€ en 2020, 11,2 M€ en 2019 et 10,2 M€ en 2018).

Les restes à payer concernent essentiellement les dépenses liées à l'organisation des différents scrutins, au loyer de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ainsi qu'aux opérations liées à l'entretien et à la sécurisation des bâtiments culturels en Alsace et en Moselle.

Le montant des restes à payer relatifs aux cultes, dont la gestion est transférée en 2022 au programme 216, s'élève à 164 624 € fin 2021.

L'évolution du montant des restes à payer est principalement liée au calendrier électoral.

L'exercice 2021 a été marqué par l'organisation des élections départementales et régionales dans un contexte sanitaire compliqué ayant justifié le report du double scrutin, des élections territoriales en outre-mer, de la troisième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et par le paiement du reliquat des élections européennes de 2019, des élections municipales et sénatoriales de 2020 ainsi que de la seconde consultation en Nouvelle-Calédonie.

Au regard de la typologie et du montant du reste à payer du programme, celui-ci est généralement payé en année N+1.

Justification par action

ACTION

01 – Financement des partis

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Financement des partis		68 670 672	68 670 672		68 670 672	68 670 672
		66 055 178	66 055 178		66 055 178	66 055 178

Un montant de 66,05 M€ a été versé au titre de l'aide publique aux partis politiques. Le décret n° 2021-203 du 23 février 2021 a réparti les sommes entre les partis éligibles pour l'année 2021, selon les dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie politique.

Comme chaque année de la mandature en cours, la répartition de la première fraction a été reconduite par rapport à celle versée en 2018 en fonction des résultats du dernier renouvellement de l'Assemblée nationale. La répartition de la seconde fraction a été actualisée des modifications constatées au mois de janvier 2021 dans les déclarations de rattachement des parlementaires. La modulation financière à l'encontre des partis ne respectant pas les règles de parité s'élève à 2 237 588 € pour 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	68 670 672	66 055 178	68 670 672	66 055 178
Transferts aux autres collectivités	68 670 672	66 055 178	68 670 672	66 055 178
Total	68 670 672	66 055 178	68 670 672	66 055 178

ACTION

02 – Organisation des élections

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Organisation des élections	35 370 750	320 780 535	356 151 285	35 370 750	318 715 535	354 086 285
	7 496 398	286 987 937	294 484 335	7 496 398	282 464 667	289 961 065

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	35 370 750	7 496 398	35 370 750	7 496 398
Rémunérations d'activité	35 370 750	7 169 673	35 370 750	7 169 673
Cotisations et contributions sociales		326 684		326 684
Prestations sociales et allocations diverses		41		41
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	291 150 535	250 725 653	289 085 535	246 170 667
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	291 150 535	250 725 653	289 085 535	246 170 667
Titre 6 : Dépenses d'intervention	29 630 000	36 262 284	29 630 000	36 294 000
Transferts aux collectivités territoriales	29 630 000	33 803 423	29 630 000	33 835 139
Transferts aux autres collectivités		2 458 861		2 458 861
Total	356 151 285	294 484 335	354 086 285	289 961 065

Titre 2 :

L'action 02 « Organisation des élections » ne compte pas d'effectifs, la masse salariale des agents concourant à l'organisation des élections en administration centrale et en préfecture étant regroupée sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et sur le programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Ces règlements concernent :

- l'indemnisation des travaux supplémentaires effectués par les agents de l'État ;
 - les travaux de mise sous pli des documents de propagande effectués en régie en préfecture ;
 - les indemnités dues notamment aux membres des commissions de contrôle des opérations de vote et aux secrétaires des commissions de propagande.
- Les crédits de personnel consommés en 2021 s'élèvent à 7,5 M€. La sous-consommation par rapport à la prévision en LFI s'explique par le fait qu'un nombre important de préfectures ont privilégié une mise sous pli externalisée lors des élections départementales et régionales.

Hors titre 2 :

Les paiements intervenus sur la gestion 2021 concernent pour l'essentiel les élections départementales (115,2 M€ en AE et 114,6 M€ en CP) et régionales (105,7 M€ en AE et 103,8 M€ en CP). Les élections municipales de 2020 représentent par ailleurs une dépense de 40,9 M€ en AE et 41,8 M€ en CP. Enfin, les montants liés à l'organisation de plusieurs autres scrutins s'établissent à 9 M€ en AE et 8,1 M€ en CP : élections territoriales en outre-mer (2,7 M€ en AE et 2 M€ en CP), élections au Parlement européen de 2019 (0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP), élections sénatoriales de 2020 (2,1 M€ en AE et CP), élections partielles (1,7 M€ en AE et 1,9 M€ en CP) et deuxième puis troisième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, qui se sont déroulées les 4 octobre 2020 et 12 décembre 2021 (2,4 M€ en AE et 1,9 M€ en CP).

À cela s'ajoute l'ensemble des dépenses communes afférentes à toutes les élections dont principalement l'achat de matériel électoral (16,2 M€ en AE et 14,2 M€ en CP).

La crise sanitaire a entraîné des coûts supplémentaires dans le cadre de l'organisation des élections s'élevant à 24,7 M€ en AE et 24,5 M€ en CP. Ces dépenses correspondent principalement :

- à l'achat de matériel sanitaire (masques, visières, gel hydro alcoolique et autotests) par l'administration centrale (20,2 M€ en AE et 20 M€ en CP) ;

- et au remboursement des parois de protections des préfectures aux communes pour les bureaux de vote (4,5 M€ en AE et CP).

ACTION

03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 900 000	5 063 108	5 900 000	5 063 108
Rémunérations d'activité	4 452 176	3 657 107	4 452 176	3 657 107
Cotisations et contributions sociales	1 339 181	1 269 833	1 339 181	1 269 833
Prestations sociales et allocations diverses	108 643	136 169	108 643	136 169
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 282 361	2 767 345	4 173 361	1 946 686
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 282 361	2 767 345	4 173 361	1 946 686
Titre 5 : Dépenses d'investissement		362 220		295 327
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		362 220		295 327
Total	9 182 361	8 192 672	10 073 361	7 305 121

Titre 2 :

L'exécution des crédits en titre 2 de la CNCCFP représente 86,25 % de ses crédits disponibles. Cette sous-consommation est directement liée à la deuxième année de la crise sanitaire, avec notamment le décalage du contrôle des comptes de campagne des candidats aux élections départementales et régionales consécutif au report fin juin 2021 de ce double scrutin.

Hors titre 2 :

Au 31 décembre 2021, la consommation s'élève à 3,1 M€ en AE et 2,2 M€ en CP.

La sous-consommation en CP s'explique principalement par les franchises de loyers concédées par le bailleur lors de la signature en 2020 du nouveau bail de la Commission.

Les dépenses consacrées à la mission d'administration générale de la CNCCFP, soit 0,5 M€, se répartissent (en CP) comme suit :

- 0,2 M€ au règlement du loyer, des charges et taxes ;
- 0,2 M€ aux dépenses de personnel (formation, action sociale, etc.) ;
- 0,1 M€ aux dépenses d'entretien, de fluides, de sécurité physique de la Commission, de fournitures de tous ordres.

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Justification au premier euro

Le reste des dépenses, soit 1,7 M€ en CP, a été consacré à la mission de contrôle de la Commission dont :

- 0,1 M€ au règlement des dépenses de communication ;
- 1,0 M€ au règlement des dépenses informatiques ;
- 0,6 M€ au règlement des dépenses liées à la confection et à l'acheminement des comptes de campagne.

ACTION**04 – Cultes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		730 428		956 873
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		61 668		123 113
Subventions pour charges de service public		668 760		833 760
Titre 5 : Dépenses d'investissement	680 000	161 654	800 000	487 067
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	680 000	161 654	800 000	487 067
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 077 037	1 250 066	2 077 037	1 310 066
Transferts aux collectivités territoriales	1 276 037		1 276 037	
Transferts aux autres collectivités	801 000	1 250 066	801 000	1 310 066
Total	2 757 037	2 142 147	2 877 037	2 754 006

Les crédits consommés sur l'action 04 se répartissent de la manière suivante :

Plan de lutte contre le terrorisme :

Un montant de 0,69 M€ en AE et 0,91 M€ en CP a été consommé dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme. Ces crédits sont destinés au financement de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'islam de France, et aux subventions accordées pour la mise en œuvre de diplômes d'universités de formation civile et civique.

Immobilier des cultes :

Les crédits d'investissement imputés sur cette action sont destinés à financer les travaux relevant de la responsabilité de l'État propriétaire des quatre implantations culturelles des départements concordataires du Bas-Rhin et de la Moselle. Il s'agit des grands séminaires et palais épiscopaux de Strasbourg et Metz.

En 2021, le budget représente 0,65 M€ en AE affectées (0,21 M€ en AE 2021 engagées) et 0,6 M€ en CP consommés.

Les crédits ont été utilisés à la poursuite des opérations en cours et notamment à la mise aux normes ainsi qu'à des travaux urgents de sécurité des bâtiments culturels comme par exemples : l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la réfection des façades du grand séminaire de Strasbourg, la réfection des toitures du palais épiscopal de Strasbourg, la reprise des façades du palais épiscopal de Metz ou encore les huisseries du grand séminaire et de l'évêché de Metz.

Subventions :

Le montant reste inchangé par rapport à 2019 et 2020 et s'élève à 1,24 M€ en AE et CP.

Vie politique, culturelle et associative

Programme n° 232 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	292 500	232 500			426 760	486 760
Subventions pour charges de service public	292 500	232 500			426 760	486 760
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	285 000	185 000			110 000	225 000
Subventions pour charges de service public	210 000	185 000			95 000	150 000
Transferts	75 000				15 000	75 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	90 000	40 000			82 000	132 000
Subventions pour charges de service public	90 000	40 000			82 000	132 000
Total	667 500	457 500			618 760	843 760
Total des subventions pour charges de service public	592 500	457 500			603 760	768 760
Total des transferts	75 000				15 000	75 000